





Pourquoi la réserve de Tway est-elle si particulière?

Lors de la création de la Réserve nationale de faune (RNF) de Tway en 1971, les niveaux d'eau des milieux humides étaient trop instables pour offrir un habitat convenable aux populations de sauvagine. Aujourd'hui, les niveaux des milieux humides sont contrôlés, créant ainsi un habitat de milieux humides permanent pour diverses espèces fauniques.

Située prés des eaux d'amont de la rivière Carrot au centre de la Saskatchewan, cette RNF de 244 hectares offre :

• un important habitat de reproduction et de rassemblement migratoire pour la sauvagine, notamment la Bernache du Canada, le Canard colvert, le Fuligule à tête rouge et le Fuligule à dos blanc, ainsi que pour des oiseaux aquatiques et de marais comme les râles, les butors, les phalaropes, le Foulque d'Amérique et les grèbes;

• un habitat de nidification pour les oiseaux chanteurs qui dépendent des marais comme les troglodytes, les parulines, les carouges et les **bruants**:

• un habitat de nidification et d'alimentation pour certains mammifères, notamment le rat musqué, le castor et le cerf mulet.

Les niveaux d'eau du système de marais de la RNF de Tway sont gérés en partenariat avec Canards Illimités Canada afin d'offrir un habitat aux espèces fauniques qui dépendent des marais, particulièrement la sauvagine migratrice.

Qu'est-ce que les aires protégées d'Environnment et changement Climatique Canada?

Environnment et changement Climatique Canada établit des RNF marines et terrestres à des fins de conservation, de recherche et d'interprétation. La création de RNF vise à protéger les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et d'autres

populations sauvages ainsi que leurs habitats. Les RNF sont établies en vertu de la *Loi sur les* espèces sauvages du Canada et sont d'abord et avant tout des territoires destinés aux espèces sauvages. Les refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) sont établis en vertu de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et procurent un refuge aux oiseaux migrateurs dans les milieux terrestres et marins. Le réseau d'aires protégées actuel comprend 54 RNF et 92 ROM qui couvrent une superficie de plus de 12 millions d'hectares au Canada.

Que puis-je faire dans la réserve de Twav?

L'accès à la RNF de Tway est permis pour des activités comme l'observation d'oiseaux. la photographie, la cueillette de baies et la randonnée pédestre. La chasse est permise, pourvu qu'elle respecte les conditions et règlements provinciaux et fédéraux. Pour de plus amples renseignements sur l'accès à la RNF et sur l'obtention de permis, veuillez communiquer avec le bureau régional d'Environnment et changement Climatique Canada.





Climatique Canada Région des Prairies et du Nord Service canadien de la faune 115 Perimeter Road Saskatoon (Saskatchewan) S7N 0X4 1-800-668-6767 ec.enviroinfo.ec@canada.ca www.ec.gc.ca/ap-pa

Où est la réserve de Tway?



N° de cat. : CW66-358/2013F-PDF Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767

(au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à ec.enviroinfo.ec@canada.ca.

Photos: © Environnment et changement Climatique Canada à moin d'avis contraire; Paysages (en couverture et au centre) de D. Henderso

O Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par la ministre de l'Environnement, 2017

